

DEPARTEMENT  
DE LA VENNE

**COMMUNE DE DIENNE**

**COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017**

Convocation du 08 décembre 2017 – conseillers présents : 8 – absents : 4 – excusés : 2

Approbation du procès-verbal du 27/11/2017 (envoyé par messagerie avec les délibérations).

Tarifs communaux 2018 : aucun changement pour la cantine, garderie, concessions cimetière et columbarium, taxe de séjour et d'aménagement. Quelques correctifs à ceux de la salle des fêtes : résidents commune, hiver, pour l'ensemble 385 €, vin d'honneur 120 € ; pour les résidents commune, hiver, vin d'honneur 150 € .

Salle des fêtes : rachat de vaisselle.

ACTIV 3 : dossier de demande de subvention à préparer avec achat d'équipements et matériel.

Columbarium : prévoir rajout de 10 cases.

Terrain cité Paul Chaumillon : mettre en agence à Immo Vienne à Civaux (pas de changement sur prix de vente).

Déplacement chemin rural de la Mothe Bure (fait en 2015) pour le compte de la communauté de communes : régularisation administrative auprès du notaire avec prise en charge par la commune avec contrepartie.

Recensement 2018 : contrat agent recenseur (ancien conseiller municipal) à partir du 4 janvier 2018 (jour de la 1<sup>ère</sup> formation) et sur la base de dotation allouée.

Points budgétaires 2017 : prévoir le remboursement en 2 ou 3 fois du prêt à court terme (à réception de toutes les subventions).

Préparation budget 2018 : achat de matériel pour le dossier de subvention activ 3 et prévision de l'agrandissement du local communal pour le rangement du matériel des associations, achat de panneaux de signalisation (suite pose ralentisseurs).

Point subventions : soldes des subventions pour la rénovation de la salle à demander ; toutes les autres sont soldées.

Assurance du personnel CNRACL : reconduction du contrat CIGAC pour 2018.

Ecole : point sur questionnaire pour la réforme des rythmes scolaires (voir prochain conseil école).

Reconduction de la délibération de 2016 (numéro 20161212004) pour Eaux de Vienne Siveer concernant l'accord sur la contribution des eaux pluviales.

Vœux : samedi 20/01/2018 à 11 heures, salle des fêtes.

Divers documents et informations mis à disposition en mairie.

Affichage du 21 décembre 2017

le Maire, Christian LARGEAU

